



Stage Danse Fusion Oriental Cabaret

Avec Esma Nessayem



Samedi 25 avril 2020
10h30 - 12h30

Tous niveaux
Minimum 1 an de pratique

Tarifs :

Adhérentes : 20 €
Non Adhérentes : 25 €

Grande salle de l'Arceau
10 rue Guillaume Lekeu
Angers

Esma Nessayem, Professeur de danses orientales

Marie-Hélène (Esma Nessayem) débute sa formation en danse orientale, à Angers. Elle poursuit une formation permanente en France et au cours de séjours réguliers au Caire, dans des masterclasses et cours privés, auprès de nombreux professeurs internationaux.

Afin de transmettre ce que cette danse ancestrale a de généreux dans son mode d'expression, de riche sur le plan culturel et de rigoureux sur le plan technique, Marie-Hélène s'engage dans un processus de formation pour l'enseignement de la danse orientale. Elle obtient plusieurs certificats pour l'enseignement des « Danses du Moyen-Orient et Folklores d'Egypte », entre autres à l'issue d'une

longue période de formation auprès du Professeur D.Hassan Khalil (Docteur universitaire de l'Académie des Arts au Caire et au Koweït, membre du CID UNESCO), et lors de la 1ère session de formation professionnalisante « Enseigner la danse orientale » de Yaël Zarca/association Sultana.

Marie-Hélène enseigne désormais depuis plusieurs années, à Angers et sa périphérie, dans des cours collectifs, privés, lors de stages ou à l'occasion d'ateliers...

Sous son nom de scène « Esma », elle s'est produite à Paris, Bruxelles, Le Caire, en région sur le territoire ou à Angers..., en tant que soliste ou auprès de la compagnie **Al Nessayem** qu'elle a fondée et dont elle est la directrice artistique.

Le stage :

Déroulement du stage : Quand la Danse orientale rencontre l'univers du Cabaret...

Sur un titre emblématique revisité, fusionner attitudes et gestuelle du Burlesque avec les mouvements et la technique de l'Oriental... Exercices, combinaisons et courte chorégraphie. Hymne à la Danse et au Glamour!

Tenue: pantalon de jazz ou leggings, short, T-shirt, Gants fins si possible, chaussons ou chaussures de danse (à talons si vous le souhaitez), possible pieds nus.

Prévoir d'arriver 15 minutes avant le début du stage
Une collation sera offerte aux participants à la fin du stage.

Niveau : Accessible à partir d'1 an de danse orientale (minimum)

Tarifs :

Adhérentes : 20 €
Non Adhérentes : 25 €

Lieu : salle du Château de l'Arceau - 10 rue Guillaume Lekeu à Angers
(proche du centre commercial Espace Anjou) Bus n°4, arrêt Angers - Arceau/ Bus n°5, arrêt Angers - Camélia

Inscriptions :

- Bulletin d'inscription rempli lisiblement
- Règlement intérieur de l'association ci-dessous **signé** (sauf pour les adhérentes)
- Règlement par chèque libellé à l'ordre de « Association Mille et Une Danses d'Orient »

Dossier à retourner par voie postale **UNIQUEMENT** à
Mille et Une Danses d'Orient -
6 mail Marcelle Henry
49000 Angers

Un mail de confirmation de votre inscription vous sera envoyé à réception des documents.

Tout désistement survenant dans les 48 heures avant le début du stage ne pourrait faire l'objet d'un remboursement ou de réclamations d'aucune sorte.

Renseignements :

Mail : asso1001dancesdorient@hotmail.fr
Site internet : www.1001dancesdorient.fr

**Stage « Oriental Cabaret »
Samedi 25 avril 2020
Esma Nessayem**

Bulletin d'inscription

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP / Ville :
Tél :
Mail :

Règlement de euros : Chèque Espèces

Je désire être informé(e) par mail de l'actualité de Mille et Une Danses d'Orient :
oui / non

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné atteste sur l'honneur être en capacité physique de pratiquer la danse orientale. (Un certificat médical pourra m'être demandé)

Fait à,
Le

Signature du stagiaire ou de son représentant légal :

Règlement intérieur de l'association Mille et Une Danses d'Orient

L'inscription à toute activité de l'association implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Adhésion à l'association :

- Toutes les adhésions sont soumises aux membres du Bureau et étudiées, avant acceptation définitive. Il appartient au Bureau le droit de rejeter une adhésion.
- Les adhérentes doivent être en mesure de présenter leur carte d'adhésion à chaque début de cours et ce, tout au long de l'année.
- Les adhérentes ont le droit de consulter les statuts de l'association. Ils sont disponibles à tout moment, sur simple demande auprès de l'un des membres du Bureau.
- Les membres de l'association sont conviés une fois par an à l'Assemblée Générale où le point sera fait sur l'année écoulée.
- Les membres du Bureau, élus pour une durée de deux ans, sont rééligibles et sont tenus, hormis avec les adhérents, à la confidentialité sur les projets de l'association.
- Les adhérentes ne peuvent en aucun cas intervenir sur un événement artistique, quel qu'il soit, sous le nom de l'association, sans avoir préalablement obtenu l'accord des membres du Bureau.

En ce qui concerne les stages :

- L'inscription prend effet à réception du paiement ; néanmoins, l'encaissement n'aura lieu qu'au premier jour du stage.
- Le stagiaire doit être médicalement apte à participer à un stage de danse. Une attestation sur l'honneur lui sera demandée.
- Le remboursement de l'inscription ne pourra être accepté que sur présentation d'un certificat médical. Tout stage commencé est dû.
- L'association se réserve le droit d'annuler un stage si l'effectif est insuffisant.

En ce qui concerne le droit à l'image :

- L'association se réserve le droit de photographier et/ou de filmer l'adhérente lors de tous types d'activités organisées par l'association (cours, représentations, et toutes autres activités encore non connues à ce jour), et à exploiter son image dans un but non lucratif, image sur tous supports (pellicules, papiers, vidéos, CD-ROM, CDI, DVD...), et en tous formats, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédias, sites web internet, éditions graphiques sous toutes ses formes, etc. Les prises de vues ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe de l'association, nationale et internationale, pour ses besoins de formation, de promotion ou d'information du public sur ses activités.
- L'association se réserve le droit de diffuser l'image de l'adhérente notamment par voie de presse écrite et/ou audiovisuelle et/ou informatique (ondes, câbles, satellites, réseaux informatiques...), en particulier sur son site internet désigné à l'adresse www.1001dancesdorient.fr, ou à toute autre adresse de site de l'association à venir, mis en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter, ainsi que sur les réseaux sociaux.
- Les adhérentes ne sont pas autorisées à exploiter ni diffuser l'image d'autres adhérentes ou professeurs sur des sites créés par elles (blogs, sites personnels ou professionnels), ni sur les réseaux sociaux (Facebook, etc.).

Signatures du stagiaire ou de son représentant légal, précédées de la mention « Lu et approuvé »